



**RÉSEAU
OUEST
NORMAND**
pôle métropolitain

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité Syndical
Séance du lundi 24 novembre 2025**

DCS12-2025

Le 24 novembre 2025, à 12h, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, au Pôle Agglo 21, à Saint-Lô, sur convocation adressée à ses membres par M. Aristide OLIVIER, Président.

Nombre de délégués en exercice
: 57

Quorum requis : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 9

Votants : 30

Excusés : 20

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Aristide OLIVIER, M. Pierre SCHMIT, Mme Ghislaine RIBALTA, Mme Béatrice TURBATTE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Patrick LERENDU, Mme Véronique MARTIN-MORVAN, Mme Odile THOMINET

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Fabrice LEMAZURIER, M. Laurent PIEN, M. Roland COURTEILLE (délégué suppléant), M. Dominique PAIN (délégué suppléant ne prenant pas part aux votes)

Communauté de communes Terres d'Argentan : M. Frédéric LEVEILLE

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Jacky LEHUGEUR, M. Patrick MOREL (délégué suppléant ne prenant pas part aux votes)

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Gilles MALOISEL, M. Georges RAVENEL

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes du Pays de l'Aigle : M. Jean SELLIER

Communauté de communes Val es Dunes : M. Philippe PESQUEREL

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Hubert PICARD

**ADOPTION DU
MANIFESTE FERROVIAIRE**

DCS12-2025 : Adoption du Manifeste Ferroviaire

Accusé de réception en préfecture
014-200099760-20251124-DCS12-2025-RON-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2025

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOULAY (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA), M. Nicolas JOYAU (pouvoir à M. Aristide OLIVIER)

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Yves GOASDOUE (pouvoir à M. Frédéric LEVEILLE)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Sébastien LECLERC (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER (pouvoir à Mme Odile THOMINET)

Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à M. Jean SELLIER)

Communauté de communes Seules Terre et Mer : M. Thierry OZENNE (pouvoir à M. Gilles MALOISEL)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Jérôme NURY (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Joël BRUNEAU, Mme Florence BOUCHARD, M. Dominique GOUTTE (délégué suppléant)

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, M. Sébastien FAGNEN (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY

Communauté de communes Bayeux Intercom : M. Arnaud TANQUEREL (délégué suppléant)

Communauté de Communes Baie du Cotentin : Mme Catherine KERVADC (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT

Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche : M. Henri LEMOIGNE

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Jean-René BINET

Communauté de communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Michel PEYRE

Communauté de communes Pays de Honfleur Beuzeville : Mme Catherine FLEURY

Communauté de communes Seules Terre et Mer : Mme Sylvie LE BUGLE (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Jérémy ROSEAU

Communauté de communes Villedieu Intercom : M. Charly VARIN, M. Jean-Louis PICOT (délégué suppléant)

ADOPTION DU MANIFESTE FERROVIAIRE

Exposé :

Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand a travaillé en 2025, avec ses membres, sur la thématique du ferroviaire dans l'Ouest de la Normandie au cours de plusieurs instances : une « Conférence du Réseau » organisée à Bayeux ; les réunions du « Groupe de travail ferroviaire » ; une réunion du groupe des Directeurs Généraux des Services de nos membres ; ainsi qu'au cours d'une visioconférence dédiée à la Ligne Paris-Granville Sud Normandie.

Les élus représentant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou Conseils Départementaux membres du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand sont conscients de l'enjeu d'attractivité, et donc de développement économique, que représente une desserte fiable et de qualité de nos territoires par le train, dans un contexte de nécessaire décarbonation des mobilités et de contraintes budgétaires accrues. Avec le Réseau Ouest Normand, les élus souhaitent déclarer que le transport ferroviaire, par sa faible empreinte carbone et son efficacité en matière de report modal, a un rôle capital à jouer dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone en France et en Europe à horizon 2050. Il doit donc être maintenu, pérennisé et développé au sein de nos territoires et également en lien avec les territoires voisins.

Les travaux sur cette thématique ont mené à la rédaction d'un projet de Manifeste ferroviaire.

Proposition :

Vu le projet de Manifeste ferroviaire, en annexe,

Il est proposé d'adopter le Manifeste ferroviaire du Réseau Ouest Normand.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le Manifeste ferroviaire du Réseau Ouest Normand.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise :
 - aux préfets du Calvados, de la Manche et de l'Orne,
 - aux préfets des régions Normandie, Île de France, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire,
 - au préfet délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine,
 - aux présidents des départements du Calvados, de la Manche, de l'Orne, des Hauts de Seine, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre-et-Loire, de la Ville de Paris, de la Sarthe, de la Seine-Maritime et Yvelines,
 - aux présidents des régions Normandie, Île de France, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire,
 - aux parlementaires du Calvados, de la Manche et de l'Orne,
 - à SNCF Voyageurs, SNCF Réseau, SNCF Gares et connexions.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président,

Aristide OLIVIER



Accusé de réception en préfecture
014-200099760-20251124-DCS12-2025-RON-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2025